



Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Conseil départemental de Charente

Newsletter N°6 Septembre
2013

POUVEZ VOUS VERIFIER VOTRE FICHE ADMINISTRATIVE ET L'A RENVOYER SVP DANS L'ENVELOPPE AU CDO 16

Chères consœurs, chers confrères,

Annoncé depuis bien longtemps l'ordre a en autre pour mission de mettre en place le **RPPS**

Registre Partagé des Professionnels de Sante

Ce répertoire remplacera rapidement le fichier ADELI.

Le conseil départemental de l'ordre de la Charente est un des premiers de l'hexagone à être arrivé à cette étape cruciale. (saisie/vérification de vos données...)

Le passage de la base vers le registre se fera directement, nous aimerions Qu'aucune erreur ne puisse venir perturber votre exercice.

Vous allez être sollicités par téléphone, par mail mais aussi par courrier pour nous aider à remplir

Certains items manquants ou bien pour vérifier votre fiche administrative définitive.

L'importance du temps passé à vérifier ou compléter ne peut que vous aider dans votre vie professionnelle.

La pertinence de vos annotations ne bloquera pas votre exercice et pour les libéraux ne bloquera pas vos remboursements, lors du passage du fichier ADELI actuel au RPPS.

Qu'est que c'est ?

- Un ensemble de données d'intérêt commun fiable et certifié
- Un système d'échange entre professionnels de santé

- **Un identifiant UNIQUE et PERENNE attribué à vie.**

Pourquoi ?

- Simplifier les démarches administratives des professionnels de santé
- Rassembler et partager des informations sur un répertoire unique de référence
- Faciliter la mobilité dispositif fédérateur du suivi démographique

A quoi cela va servir ?

- Outil de connaissance pour les décideurs en matière de gestion de la santé
- Meilleur suivi des prescriptions hospitalières, faciliter l'organisation et le suivi des parcours de soins

Changements ?

- **Le numéro RPPS remplace le numéro ADELI**
- L'ordre devient le guichet principal pour l'instruction des démarches du MK
- Démarches d'inscription ou de modification de statut, de mode d'exercice ou de lieu d'exercice sont simplifiées
- Plus de présentation de pièces justificatives à l'inscription à la CPAM
- Au sein des établissements de soins dans lequel les actes et prescriptions n'étaient pas jusqu'à lors individualisés,
- le numéro RPPS sera un identifiant de reconnaissance individuel pour tout acte ou prescription
- Le circuit de demande de **CPS** (carte professionnelle de santé) sera simplifié, la demande se fera à l'ordre.

Que signifie-t-il ?

- Ce numéro est un ensemble de onze chiffres qui ne signifient rien individuellement

Quelles sont les données contenues dans le RPPS ?

- État civil et coordonnées personnelles :
 - Identifiant RPPS du MK,

- Civilité,
- Nom d'usage, Prénoms
- Patronyme
- Date de naissance et lieu de naissance
- Pays de naissance
- Pays nationalité actuel

- Diplômes :

- Libellé et date d'obtention
- Lieu de formation (le nom de l'École)
- Lieu d'obtention
- Autorisation d'exercice et le numéro

- Exercice Professionnel:

- Mode d'exercice pour cotisation
- Date début d'exercice de la profession
- Numéro ADELI

- Activité

- Mode d'exercice : libéral ou salarié
- Date de début d'activité
- Genre d'activité
- Fonction

- CPS Date de validité

Merci de votre attention en vous souhaitant une bonne journée

Bonne santé

BOISSEAUD Emmanuel

Président CDO16

